

participation de la population, le risque d'erreur déjà élevé est même accru en raison des différences culturelles et sociales entre les diverses communautés autochtones. Joanne Francis a signalé ce qui suit :

---

*Les gens doivent s'identifier eux-mêmes en tant qu'autochtones. Les écarts numériques s'expliquent par tout ce débat sur la question de savoir qui est autochtone et qui ne l'est pas, et si oui dans quelle mesure, par toute cette question sur le statut des autochtones : sont-ils Métis, Inuit, inscrits, non inscrits, enregistrés, non enregistrés, etc.?*

*Statistique Canada n'a pas pu recenser exactement le nombre de personnes autochtones handicapées lors de son dernier sondage [en 1986], (et) pour diverses raisons, notamment parce que les recenseurs n'ont pas eu accès à certaines réserves, ou parce qu'ils ont dû se limiter aux communautés les plus proches et n'ont pas pu se rendre dans le Nord, au nord du 60<sup>e</sup> parallèle où les handicapés sont proportionnellement plus nombreux.*

*Mais en collaborant avec Statistique Canada à cette prochaine enquête postrecensement [en 1991], nous espérons les aider à mettre au point un meilleur outil qui sera mieux perçu dans les communautés autochtones.*

Procès-verbaux , fascicule 39, p. 28, 27 novembre 1990.

---

Certains des problèmes liés à la collecte des données semblent avoir été réglés. En 1991, Statistique Canada a mené une enquête exhaustive postrecensement auprès d'autochtones, qui lui ont fourni des conseils concernant la teneur de l'enquête et la formulation des questions. Il est à espérer que cette collaboration transparaîtra quand Statistique Canada publiera ses données au cours de la prochaine année<sup>6</sup>.

Les autochtones ont le droit de s'attendre à ce qu'on adopte une approche globale et intégrée pour

---

6. Les données sur la langue, la santé et la condition sociale des autochtones seront publiées en mai 1993. Celles sur l'emploi, le niveau d'instruction et les dépenses de consommation le seront en septembre 1993, tandis que celles sur la mobilité et le logement paraîtront au début de 1994.